



Natura 2000 en chiffres

1756 sites en France
hexagonale
13% de la surface terrestre
35,7% de la surface marine
de la ZEE
13 041 communes
concernées

Natura 2000 : un levier essentiel pour restaurer la nature

Contexte et position du réseau Natura 2000

Depuis plus de 30 ans, le réseau Natura 2000 constitue la pierre angulaire de la politique européenne de préservation de la biodiversité. Avec plus de 27 000 sites couvrant environ 18 % du territoire terrestre et près de 10 % des zones marines de l'Union européenne, il représente le plus grand réseau coordonné d'aires protégées au monde. En France, ce réseau fédère une diversité d'acteurs publics et privés qui agissent ensemble sur le terrain, en s'appuyant sur la concertation, l'expertise scientifique et l'engagement collectif. Malgré les efforts engagés, une part importante des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est encore dans un état de conservation défavorable. **Le constat est clair : les objectifs de bon état écologique ne pourront être atteints sans une accélération forte et coordonnée des actions de restauration de la nature.** Cette urgence est aujourd'hui partagée par les élus locaux, de plus en plus nombreux à constater sur leurs territoires les effets de l'érosion de la biodiversité et des changements climatiques. Dans ce contexte, le règlement européen pour la restauration de la nature constitue une opportunité majeure pour inverser la tendance, à condition qu'il soit mis en œuvre de manière cohérente, ambitieuse et opérationnelle.

Ce cahier d'acteurs propose dix mesures clés, issues des besoins exprimés par les gestionnaires et les élus impliqués dans le réseau Natura 2000. Il vise à garantir que cette nouvelle étape de la politique européenne s'appuie sur les acquis du réseau, renforce les dynamiques locales déjà à l'œuvre, et donne enfin les moyens d'une restauration effective, durable et partagée des écosystèmes.



La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

Créée fin 2019 avec le soutien du ministère de l'Écologie, la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires est pilotée conjointement par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves Naturelles de France et le Réseau des Grands Sites de France.

Cette mission vise à garantir une représentation politique nationale pour le réseau Natura 2000, à fédérer et mobiliser les élus engagés et à renforcer l'intégration territoriale du dispositif.

Programme LIFE

Depuis plus de trente ans, le programme LIFE constitue un levier essentiel pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre des politiques européennes en faveur de la biodiversité. Grâce à LIFE, des centaines de projets ont pu être déployés, mobilisant une diversité d'acteurs autour d'actions concrètes et ambitieuses en faveur des milieux naturels et des espèces. Pour permettre aux gestionnaires de sites Natura 2000 de répondre aux objectifs du règlement, il est indispensable de garantir un accès renforcé à des financements européens adaptés, en soutenant l'ingénierie locale, en sécurisant les cofinancements et en reconnaissant pleinement le rôle stratégique des projets biodiversité dans la transition écologique. Dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel, il est crucial que la France défende des enveloppes budgétaires ambitieuses spécifiquement fléchées vers la biodiversité.





La contribution du réseau Natura 2000 au règlement sur la restauration de la nature

Le réseau Natura 2000, fort de ses 30 ans d'expérience en matière de gestion et de restauration des habitats naturels, apporte une plus-value indéniable à la mise en œuvre de ce règlement. Au fil des décennies, Natura 2000 a accumulé une expertise précieuse, soutenue par des programmes européens comme LIFE, et a développé des connaissances scientifiques approfondies grâce aux documents d'objectifs (Docobs), incluant des cartographies détaillées des habitats et des espèces. Cette base solide permet de planifier des actions de restauration efficaces et ciblées. De plus, la gouvernance locale du réseau, qui implique directement les acteurs du territoire, est un atout majeur pour assurer le succès des projets de restauration.

Le règlement européen introduit également une nouvelle dimension à la gestion des sites Natura 2000 en fixant des cibles chiffrées pour la restauration des habitats et des espèces. Cela ajoute une ambition supplémentaire à la conservation menée dans ces sites, offrant des objectifs mesurables qui permettront de suivre les progrès avec précision et de s'assurer que les engagements européens en matière de biodiversité sont respectés d'ici 2030.

Exemples d'actions de restauration*

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Le site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes, d'une superficie de 472 hectares répartis sur 11 communes du vignoble alsacien, se distingue par ses conditions climatiques sèches uniques, propices à une biodiversité rare. Il abrite notamment des pelouses sèches riches en espèces végétales menacées par différentes pressions telles que la fermeture progressive des milieux. Mme Lallemand, présidente du comité de pilotage du site Natura 2000, s'investit activement depuis de nombreuses années dans la restauration des milieux, notamment à travers l'organisation de chantiers de réouverture des pelouses sèches. Ces chantiers, qui mobilisent des bénévoles locaux, sont souvent associés à des pratiques pastorales soutenues par des contrats Natura 2000. La gestion partagée du site entre le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le CEN Alsace et l'association "Orchidée" assure une coordination efficace des efforts de conservation et de restauration.

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

La Baie d'Yves, située au sud de La Rochelle sur la façade atlantique, est un site d'une grande richesse écologique, en partie protégé par une Réserve Naturelle Nationale en raison de son importance pour les oiseaux migrateurs. Le sud de la baie, inclus dans le périmètre de cette réserve, a été confronté à une érosion côtière sévère au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, une ancienne décharge sauvage de 2 hectares, située à plus de 50 mètres du littoral sur la commune de Fouras, a été mise à jour par l'érosion, libérant des déchets directement dans la mer et sur la plage. Face à cette situation critique, un projet de restauration a été lancé pour dépolluer la décharge et renaturer la zone, afin de préserver la biodiversité, lutter contre l'érosion côtière, assurer la qualité de l'eau et maintenir les usages économiques et de loisirs dans la baie d'Yves. Les travaux ont consisté à évacuer et traiter 28 000 tonnes de déchets et à modeler les 2 hectares concernés pour leur renaturation. Le succès de cette opération a été renforcé par le rachat des terrains de la décharge et de ses alentours (50 hectares) par le Conservatoire du Littoral. Les travaux, achevés fin 2023, ont rapidement porté leurs fruits. Dès février 2024, la nature a commencé à reprendre ses droits, avec la formation de lagunes côtières grâce à l'action de la houle sur les anciens cordons de galets, illustrant le succès de la renaturation du site.

*exemples à retrouver dans les actes du deuxième congrès national des élus Natura 2000 : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/actes-congres-des-elus-natura-2000-restauration-de-la-nature-2024>



Dix priorités pour réussir la restauration de la nature dans les sites Natura 2000

1. Stabiliser et renforcer durablement les financements de terrain

La réussite de la restauration écologique repose avant tout sur des moyens humains et financiers solides et pérennes. Les postes d'animation Natura 2000, souvent fragiles, jouent un rôle clé pour mobiliser et accompagner les élus et acteurs socio-économiques locaux. Sans un financement stable, ces missions essentielles risquent de disparaître. Il est aussi fondamental de garantir des enveloppes suffisantes pour les contrats de gestion, afin qu'agriculteurs et propriétaires puissent s'engager durablement dans des pratiques favorables à la biodiversité. La mise en place d'avances de trésorerie sur les contrats, notamment pour les particuliers ou le financement à 100 %, de certaines structures non subventionnées permettrait d'éviter de nombreux blocages techniques ou administratifs.

2. Mettre fin aux politiques publiques contradictoires

Certaines politiques publiques continuent d'encourager des pratiques néfastes pour la biodiversité, comme la conversion de prairies permanentes en cultures intensives ou la plantation de peupliers en zones humides. Ces incohérences compromettent les efforts de restauration. Il est donc indispensable de supprimer progressivement ces subventions dommageables et d'assurer une meilleure cohérence entre politiques agricoles, forestières et environnementales. Cela nécessite une coordination renforcée entre ministères et une intégration plus fine des objectifs écologiques dans les stratégies territoriales.

3. Réformer les outils contractuels pour les rendre plus opérationnels

Les contrats Natura 2000 sont souvent perçus comme complexes, longs à déployer et peu adaptés aux besoins urgents de restauration. Par exemple, un propriétaire souhaitant restaurer une zone humide devra souvent attendre plusieurs mois pour la validation de son contrat ; délai pouvant freiner sa motivation. Simplifier les procédures, raccourcir les délais et permettre plus de souplesse, comme la possibilité d'ajuster les engagements en cours de contrat, faciliterait une implication plus rapide. Le développement des paiements pour services environnementaux (PSE), qui rémunèrent directement des actions précises, constitue une piste prometteuse pour encourager des pratiques bénéfiques avec plus de flexibilité.

4. Créer une gouvernance territoriale efficace et cohérente

La mise en œuvre du règlement sur la restauration de la nature implique de mobiliser une diversité d'acteurs aux compétences complémentaires : collectivités, services de l'État, Régions, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, forestiers... Pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions sur le terrain, il est indispensable de structurer une gouvernance territoriale claire, articulée entre ces différents niveaux. Il est proposé de mettre en place, à l'échelle régionale ou infrarégionale, des espaces de dialogue pérennes permettant de partager une vision commune des objectifs de restauration adaptée aux enjeux locaux, de coordonner les politiques publiques impactant la biodiversité (eau, agriculture, aménagement, climat, etc.), de lever les freins techniques, réglementaires ou financiers et de prioriser les actions pour faciliter leur mise en œuvre. Les élus, en particulier les présidents de comités de pilotage Natura 2000, doivent être pleinement associés à ces instances. Leur connaissance du territoire et leur capacité à fédérer les acteurs en font des leviers essentiels pour impulser des dynamiques locales de restauration ambitieuses et partagées.

5. Renforcer la restauration grâce à la dotation pour les aménités rurales

La dotation « aménités rurales » constitue un levier financier précieux pour soutenir des actions concrètes de restauration à l'échelle locale ou supra-communale. Elle peut par exemple co-financer la réalisation d'ABC, d'études scientifiques, de plans de gestion ou encore des travaux de génie écologique. L'accompagnement des collectivités par les structures animatrices est essentiel pour les aider à identifier les projets, monter et suivre les dossiers. Par ailleurs, ces initiatives favorisent la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux, ce qui est indispensable pour créer une dynamique collective et assurer l'adhésion citoyenne aux projets de restauration. Pour structurer les retours d'expérience sur l'utilisation de la dotation, il est proposé de mettre en place au niveau national, un dispositif de collecte et de valorisation afin de partager les bonnes pratiques entre territoires.



6. Sécuriser le foncier pour faciliter les projets de restauration

Le manque d'accès au foncier représente un frein majeur à la réalisation ainsi qu'à la pérennisation des actions de restauration. Il est essentiel de mobiliser l'ensemble des outils disponibles pour intervenir durablement sur les milieux naturels : acquisition foncière, baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales (ORE) ou encore mises à disposition collective de terrains en déprise. Par exemple, les ORE permettent d'inscrire des contraintes environnementales directement dans le titre de propriété, garantissant la préservation et la gestion durable des espaces naturels sur le long terme. Leur développement devrait être encouragé pour sécuriser les projets et assurer la continuité des actions malgré les changements de propriétaires. Dans les territoires marqués par un morcellement foncier important, les démarches portées par les collectivités doivent être renforcées. Le recours à la déclaration d'intérêt général pour les projets de restauration écologique mériterait par exemple d'être clarifié. Enfin, le Conservatoire du littoral joue également un rôle stratégique en sécurisant durablement le foncier dans les zones littorales et humides, en partenariat avec les acteurs locaux, pour faciliter les projets de restauration et préserver ces espaces sensibles face aux pressions.

7. Rendre visibles les bénéfices écosystémiques de la restauration

Pour mobiliser élus, citoyens et financeurs, il est indispensable de mieux valoriser les co-bénéfices de la restauration : amélioration de la qualité de l'eau, atténuation des inondations, régulation du climat local, santé publique, attractivité touristique... Par exemple, restaurer une zone humide peut agir comme une éponge naturelle réduisant les risques d'inondation tout en améliorant la qualité de l'eau potable. Il est donc nécessaire de développer des indicateurs socio-économiques adaptés, de documenter les impacts positifs à moyen et long terme, et de partager des récits de territoire valorisant les dynamiques locales. Mettre en avant ces « vitrines » de la restauration permettrait de renforcer l'adhésion des citoyens et des décideurs, en rendant tangibles les bénéfices générés à l'échelle locale.

8. Adapter les cadres réglementaires aux réalités de terrain

La mise en œuvre de la restauration écologique se heurte encore à de nombreux freins réglementaires, qui ralentissent voire empêchent la concrétisation d'initiatives pourtant vertueuses. Ces blocages proviennent souvent d'un décalage entre les intentions des politiques publiques et les modalités concrètes de leur traduction réglementaire. Il devient urgent de faire évoluer les textes et les doctrines techniques lorsque celles-ci ne sont plus adaptées aux enjeux de terrain.

L'un des exemples les plus emblématiques de ces obstacles concerne l'absence persistante du décret d'application prévu par l'article L.341-6 du Code forestier, issu de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016. Ce décret doit permettre l'exonération de mesures compensatoires pour les projets de défrichement réalisés à des fins de restauration écologique. Il s'agit notamment d'actions visant à rouvrir des milieux embroussaillés ou en déprise, sans impact négatif sur la biodiversité, mais avec un objectif clair de rétablissement de milieux naturels d'intérêt (prairies, landes, pelouses, etc.). Le blocage réglementaire que représente l'absence de ce décret freine aujourd'hui de nombreux projets portés par des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels ou des éleveurs, souvent avec le soutien des services de l'État.

9. Renforcer le portage politique local

La réussite des projets de restauration écologique dépend largement de l'engagement des élus locaux, qui jouent un rôle clé pour impulser, défendre et porter la parole au sein de leur territoire et auprès des communes voisines. Il est donc essentiel de renforcer leur légitimité et leur capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux. Cela implique de leur apporter un accompagnement adapté leur permettant de devenir de véritables relais territoriaux, d'assurer une cohérence territoriale et de favoriser une dynamique collective au-delà des frontières communales, afin de créer un effet d'entraînement positif pour les actions de restauration à grande échelle.

10. Mieux outiller les élus

Beaucoup d'élus souhaitent s'engager pour la nature mais manquent d'informations ou de formation. Proposer des outils pédagogiques adaptés, comme des guides pratiques ou des fiches méthodologiques est primordial. Par ailleurs, organiser des formations régulières ou des visites de terrain dans des territoires ayant réussi des projets de restauration peut créer un effet d'entraînement. Par exemple, la visite d'une commune ayant restauré ses zones humides avec succès pourrait inspirer d'autres élus et démontrer la faisabilité concrète de ces actions.